



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2023

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL: PET 1951 – 172 / sp


Objet : Pétition n° 1951 – Pour éliminer la discrimination entre femmes et hommes avec enfants sur les panneaux de parking.

Monsieur le Président,

Comme suite à vos lettres des 28 juillet 2021 et 10 janvier 2023, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position commune de Madame la Ministre de l'Intérieur et de Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes à l'égard de la pétition n° 1951 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen



**Prise de position de Madame la Ministre de l'Intérieur et Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, à la pétition n° 1951 « Pour éliminer la discrimination entre femmes et hommes avec enfants sur les panneaux de parking »**

Le gouvernement souhaite faire valoir par la présente qu'il convient à tout un chacun de veiller à une répartition équitable et équilibrée entre les genres dans tous les domaines de la vie quotidienne et aussi dans l'accomplissement des tâches et responsabilités qui s'y rapportent.

Bien qu'il y attache une grande importance, il y a lieu de constater qu'un certain travail de sensibilisation reste à accomplir étant donné que les mentalités restent malheureusement encore trop souvent influencées par des représentations traditionnelles et démodées. Ainsi, le gouvernement fait de la lutte contre les stéréotypes de genre une priorité afin de parvenir à terme à une société plus égalitaire et moderne.

En ce qui concerne plus particulièrement les panneaux de signalisation, il y a lieu de distinguer entre deux cas de figure, notamment lorsque lesdits panneaux se trouvent dans un espace public et ceux dans un espace privé.

Dans le premier cas, la législation nationale n'impose pas d'obligations en matière d'égalité des genres, mais le gouvernement recommande aux autorités compétentes de pourvoir à une signalisation des panneaux de parking qui soit représentative de la société en y illustrant des personnes, adultes et enfants, neutres en termes de genre. Ceci vaut également pour les panneaux de signalisation dans l'espace privé.

Luxembourg, le 20 février 2023.  
La Ministre de l'Intérieur  
(s.) Taina Bofferding